



LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°63 du 25 Juin 2007

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION DES DIRECTEURS

Thierry VOIRON Directeur Général de l'OPAC 89 est le nouveau Président de l'Association des Régions Bourgogne - Franche-Comté - Rhône-Alpes en remplacement d'Hubert LEGEAY appelé à d'autres fonctions.

La réunion bi annuelle du Groupe autour des **collègues en recherche d'emploi** s'est tenue le 13 Juin au siège de l'U.S.H.

Avec la participation des collègues qui sont sans emploi, mais également ceux qui ont retrouvé un poste, la réunion a permis de faire une proposition après une longue période de chômage, d'un soutien de collègues, de coachs ou de structures d'accompagnement.

La prochaine réunion du Comité Directeur aura lieu le 27 Juin. Elle portera sur : le point sur les décrets d'application suite à l'ordonnance du 2 Février 2007, pour les O.P.H. l'évocation des interrogations posées par la mise en œuvre des mesures transitoires, les interprétations locales et les dispositions de la circulaire diffusée par la Fédération des Offices. Une rencontre est prévue avec le Président CAROFF pour la préparation de la réunion autour de l'accord de branche sur la classification. Les difficultés liées au choix du fournisseur d'énergie par les locataires, la fourniture du diagnostic de performance énergétique, les collègues en recherche d'emplois...sont également à l'ordre du jour .

2 - NOUVELLES DES ASSOCIATIONS REGIONALES

L'Association des régions Bourgogne – Franche-Comté – Rhône Alpes lors de son Assemblée Générale les 7 et 8 juin, a abordé sous la présidence d'Hubert LEGEAY, le

thème de la **future négociation d'un accord de branche national pour les O.P.H.**

Six points ont été actés :

- la délégation patronale devrait être présidée par un Directeur Général au regard des pouvoirs qui sont les siens en matière de gestion des personnels
- la convention signée par les E.S.H. pourrait servir de base aux négociations car elle est de nature à prendre en compte à la fois l'évolution des métiers et une capacité à promouvoir la mobilité des personnels entre les familles de l'Union HLM
- la rémunération de base doit au moins s'aligner au niveau du SMIG
- l'accord de branche ne peut se résumer à une négociation portant sur les seuls seuils de rémunérations, et si tel était le cas, doit inclure une capacité de révision inscrite dans des clauses spéciales
- la création d'une catégorie spécifique « gardiens d'immeubles », à l'instar de la convention des E.S.H. serait souhaitable de façon à prendre en considération les diversités de fonctions et tâches définies à l'échelle de chaque organisme.

L'Association de la Région OUEST sous la Présidence de Jean-Luc FONTAINE a fixé lors de sa réunion de Bureau le 14 Juin l'ordre du jour de son Assemblée Générale à Saumur les 12 et 13 Octobre 2007.

Deux thèmes seront principalement traités : **celui du devenir des Offices dans un monde de l'habitat social en mutation** et l'avancement du nouveau statut.

3 – LES TEXTES PARUS

Circulaire du Ministère de l'Emploi de la Cohésion et du Logement du 2 Mai 2007 relative à la mise en œuvre des **Plans Départementaux de l'Habitat** (P.L.H.).

Elle détaille le contenu et l'élaboration de ces plans, ce qui était prévu par l'article 68 de la Loi Engagement National pour le Logement.



Instruction BOI 6 C – 2 – 07 du 14 Juin 2007 sur la **taxe foncière sur les propriétés bâties**.

Elle fixe les modalités d'exonération des constructions de logements neufs à usage locatif (20 ou 30 ans) satisfaisant à des critères de qualité environnementale, pour la période à partir du 1/1/2002 jusqu'au 31/12/2009 et à partir du 1/1/2010.

Décision n°2006-53 du 20 Décembre 2006 de la **C.G.L.L.S.**

Mise en place d'une procédure de mise en garde qui vise à associer les Fédérations d'Organismes bailleurs à une démarche de responsabilisation de ces derniers. En cas de réticences manifeste, une Fédération peut saisir la C.G.L.L.S. qui met en œuvre cette procédure.

4 – LES PROJETS QUI BOUGENT

A partir du 1^{er} Novembre 2007 les différents diagnostics (amiante, plomb, termites, risques naturels et technologiques, performance énergétique, installation intérieure de gaz et d'électricité) seront regroupés dans un **Dossier de Diagnostic Technique** (D.D.T.).

5 - C'EST DANS L'AIR

Le parlement européen votera pendant la session de Juillet la directive relative aux **derniers monopoles postaux dans l'Union européenne**. Normalement au 31 Décembre 2010 ce sera la fin du « domaine réservé » sur les envois de moins de 50 grammes.

Le Gouvernement va étudier la **réforme de la distribution du livret A**. Un rapport devrait être rendu à l'automne 2007.

Il s'agit d'une mise en conformité avec les règles communautaires tout en préservant pleinement les missions d'intérêt général de financement du logement social et d'accessibilité bancaire.

A la suite d'un rapport d'information sur le **rôle des délégués de l'Etat** (ils sont 239 inégalement répartis dans 31 départements) et dont la fonction est de représenter l'interministérialité dans un quartier, d'être « capteur d'ambiance » et de servir de médiateur entre l'Etat et les Collectivités Territoriales, il pourrait leur être demandé de représenter l'Etat dans les C.U.C.S., dossiers A.N.R.U....

6 - LU POUR VOUS

Le Haut Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté envisage une réforme globale concernant les minima sociaux et les travailleurs pauvres pour la fin 2008. Dès cet été un projet de loi devrait permettre aux Départements d'aller plus loin (faire plus et mieux) dans leurs **expérimentations du revenu de solidarité active**. Un fonds d'Etat pourrait être créé. (Localtis du 8 Juin).

Pas de **TVA réduite** systématique sur la pose de **panneaux solaires photovoltaïque intégrés**.

Selon la Direction Générale des Impôts la TVA au taux réduit de 5,5 % s'appliquera uniquement aux travaux de pose visant à alimenter le logement éligible et dont la production annuelle est sensiblement égale à la consommation du logement. (Le Moniteur du 12 juin).

Les **compteurs individuels d'énergie** permettraient jusqu'à 20 % d'économie. Toutefois il semble que la consommation remonte après les 2 premières années de baisse (Le Moniteur du 16/6.)

7 - BREVES

Les **prix à la consommation** ont augmenté de 0,3 % en Mai, soit une progression de **1,1 % sur un an**.

Le **SMIG** qui est actuellement de 8,44 € brut horaire, doit être **augmenté de 2 %** au 1^{er} Juillet.